

# RAPPORT ANNUEL

## 2012

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



**SIRED: Collecte et élimination des déchets**

**SPANC: Assainissement non collectif**

SIVOM du Louhannais – ZI des Marosses – 35 rue de la Quemine - 71500  
BRANGES

Tél. : 03.85.76.09.77 – Fax : 03.85.74.96.20

[www.sivom-louhannais.com](http://www.sivom-louhannais.com)

## CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2012.

Le **Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples** du Louhannais regroupe les 45 communes suivantes :



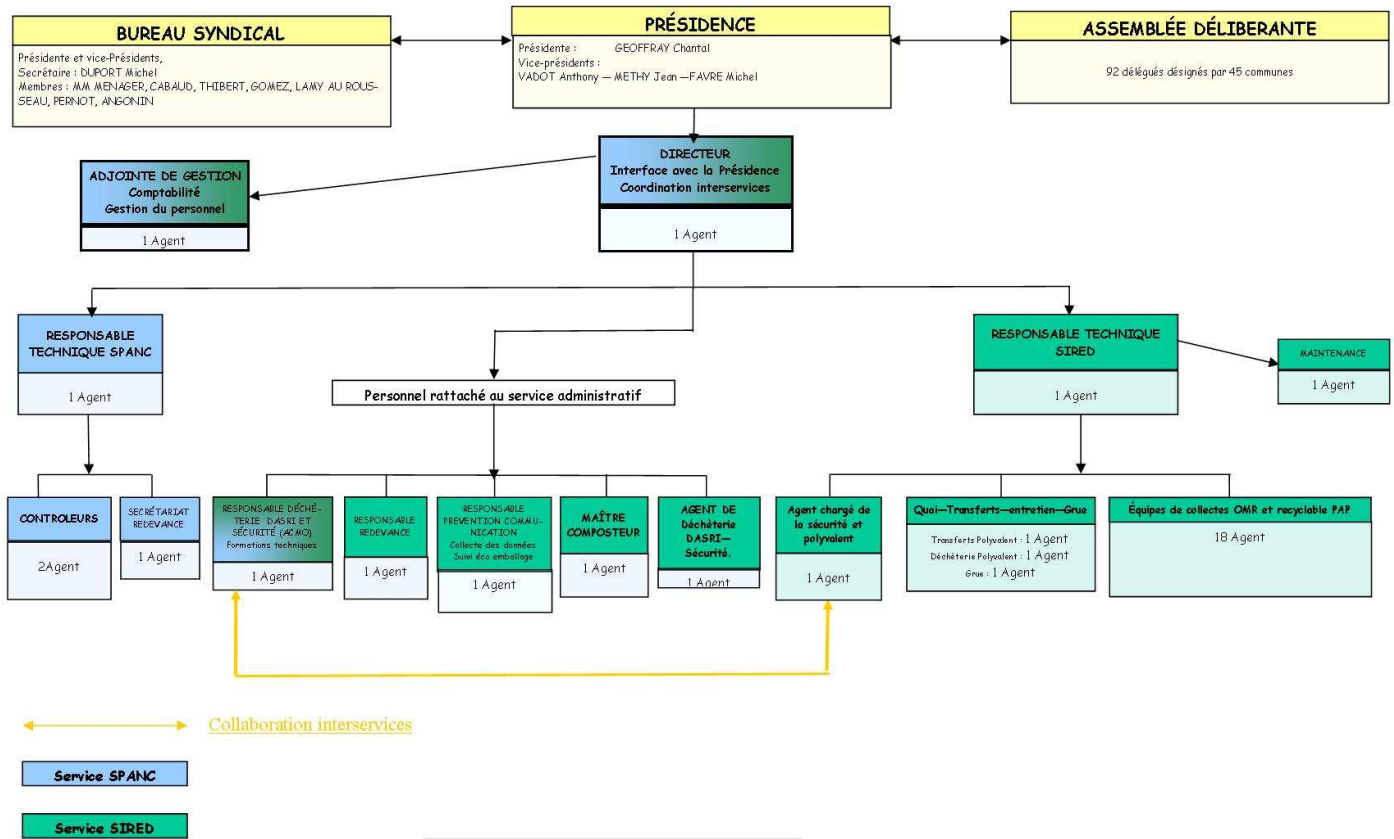
Le SIVOM est composé de deux services :

- ❖ Le Service Intercommunal de Ramassage et d'Élimination des Déchets ( SIRED )
- ❖ Le Service Public d'Assainissement Non Collectif ( SPANC )

# FONCTIONNEMENT et ORGANISATION DU SIVOM

Le SIVOM du Louhannais est dirigé par un bureau syndical composé de 92 délégués (2 par commune – 4 pour Louhans Chateaurenaud).

## 1. Organigramme



Validé par le bureau syndical du 18/09/2012.

# SERVICE INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET D'ELIMINATION DES DECHETS (SIRED)

## I PRESENTATION DU SIRED

## II QUELQUES DEFINITIONS

## III FONCTIONNEMENT et ORGANISATION DU SIRED

### 1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

### 2. La collecte sélective

A- Evolution des tonnages collectés entre 2005 et 2012

B- Bilan des ratios d'emballages recyclables, de journaux, de verres(en Kg/habitant/an)

C- Bilan des soutiens financiers issus de la collecte sélective des emballages recyclables

### 3. Les déchèteries

### 4. Le traitement des déchets ménagers

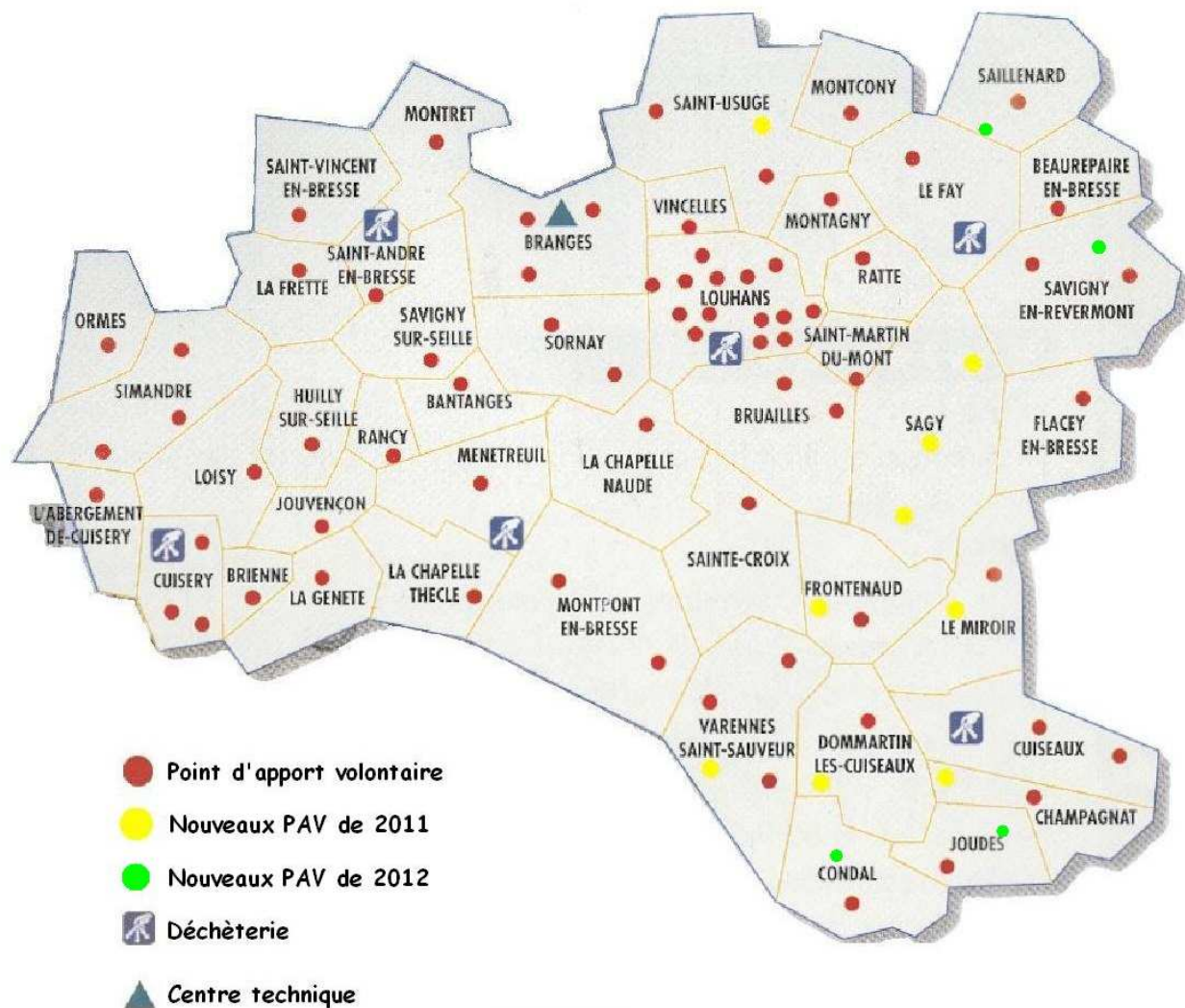
### 5. La communication

### 6. La prévention et la réduction des déchets

## IV LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

## V INDICATEURS FINANCIERS

## I - PRESENTATION DU SIRED



**Les prestations mises en place par le SIRED du Louhannais sont :**

- ✦ la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles
- ✦ 6 déchèteries
- ✦ la collecte sélective des déchets ménagers recyclables (en point d'apport volontaire sur 45 communes depuis 1999 et en porte à porte sur 5 communes depuis mars 2003).
- ✦ La mise à disposition de trois bornes pour la récupération et l'élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux DASRI pour les personnes en automédication
- ✦ Vente de composteurs

↳ La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en régie. La compétence « traitement des ordures ménagères résiduelles » a été remise au SMET Nord-Est 71. Toutefois le transfert des déchets ménagers et assimilés sur le CET de Chagny depuis le site de Branges est assuré par le SIRED.

↳ La collecte sélective est effectuée en régie ; le traitement des déchets issus de cette collecte est confié à une entreprise privée (Bourgogne Recyclage), dans le cadre d'un marché de prestations de services.

↳ L'exploitation des déchèteries est confiée à plusieurs entreprises privées dans le cadre d'un marché de prestations de services.

## II – QUELQUES DEFINITIONS

### Ordures ménagères résiduelles (OMr) :

Sont considérés comme ordures ménagères résiduelles tous les déchets qui proviennent de la préparation des aliments et du nettoyage des habitations et bureaux, les balayures et résidus divers.

### Déchets recyclables :

Sont considérés comme déchets recyclables tous les déchets qui, après traitement, peuvent être réintroduits, dans le cycle de production d'un produit. Ces déchets recyclables sont :

- Emballages recyclables : les bouteilles transparentes en plastique (eau, jus de fruits, soda...), les bouteilles en plastique opaques (produits d'entretien, lessives, lait...), les emballages métalliques (boîtes de conserves, canettes, barquettes en aluminium, les aérosols non toxiques), les emballages en carton, les suremballages en carton et boîtes en carton et les briques alimentaires.
- Journaux magazines : papiers (de bureau...), journaux, magazines, prospectus sans films plastiques.
- Verres en mélange : bouteilles, canettes, bocaux et pots en verre blanc ou de couleur

### Ordures ménagères :

Sont considérés comme « ordures ménagères (OM) », ou déchets ménagers, les déchets issus de l'activité quotidienne des ménages. La composition des ordures ménagères est très variée. On y trouve notamment des matières organiques putrescibles (éventuellement compostables dans les jardins en amont des circuits de collecte) et de nombreux matériaux recyclables issus des emballages : verre, métal, matière plastique, carton...

***Ordures ménagères = ordures ménagères résiduelles + déchets recyclables***

### Déchets « assimilés »

Sont considérés comme déchets « assimilés » tous déchets dont la nature est identique à celle des ordures ménagères mais produits par une activité professionnelle (commerçants, artisans...)

Rappel : Article L541-2 du code de l'environnement. « Toute personne qui produit ou détient des déchets (...), est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets. L'élimination des déchets comporte les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie ».

### III - FONCTIONNEMENT et ORGANISATION DU SIRED

#### 1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sont tous les déchets qui proviennent de la préparation des aliments et du nettoyage des habitations et bureaux, les balayures et résidus divers.

Ces déchets sont collectés en porte à porte par nos camions bennes ordures ménagères. Les OMr sont compactées sur notre quai de transfert à Branges puis sont transportées au centre d'enfouissement technique de Chagny



## 2- Le quai de transfert

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont regroupées au quai de transfert de Branges. Les camions déversent leur contenu d'OMR dans des bennes qui sont compactées. Puis les agents du SIVOM transportent ses bennes étanches compactées jusqu'au centre d'enfouissement technique de Chagny

## 3- Le centre d'enfouissement technique :

Lorsque les camions du SIVOM arrivent sur le site du centre d'enfouissement, ils passent sur un pont bascule afin d'établir des bons de pesés puis un portique de détection radioactive. Ensuite ils se dirigent vers les casiers pour décharger leurs OMR.

Un casier est un trou d'environ 5 000 m<sup>2</sup> où sont déposés les OMR. Cette alvéole est protégée d'une géo-membrane dans le fond puis remplie de déchets sur 12 m de hauteur. Une fois rempli, le casier est recouvert d'argile. On récupère alors les jus (lixiviats) et le gaz produit.

## 4- La collecte du méthane :

Des puits d'extraction sont alors installés pour récupérer les gaz produits (méthane). Ce méthane est alors envoyé dans des turbines et transformé en électricité, revendue à EDF

## 1- Collecte

Elle est réalisée par 5 équipes (1 chauffeur + 2 éboueurs), sur des circuits de ramassage établis en collaboration avec les élus locaux. Chaque équipe travaille 35 heures sur 5 jours.

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue sur Louhans de 1 à 2 fois selon les quartiers (centre ville 2 passages).

Les 45 autres communes sont collectées 1 fois par semaine



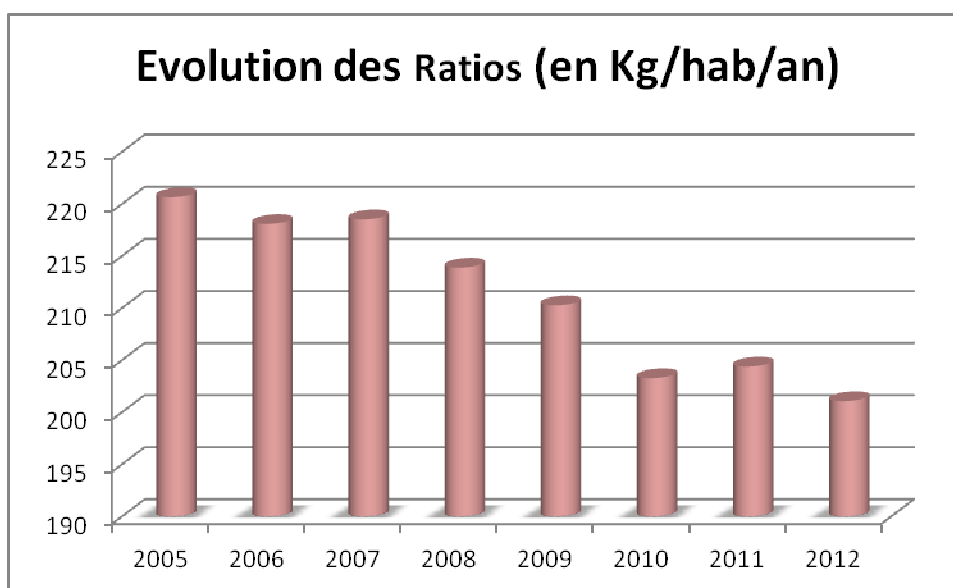
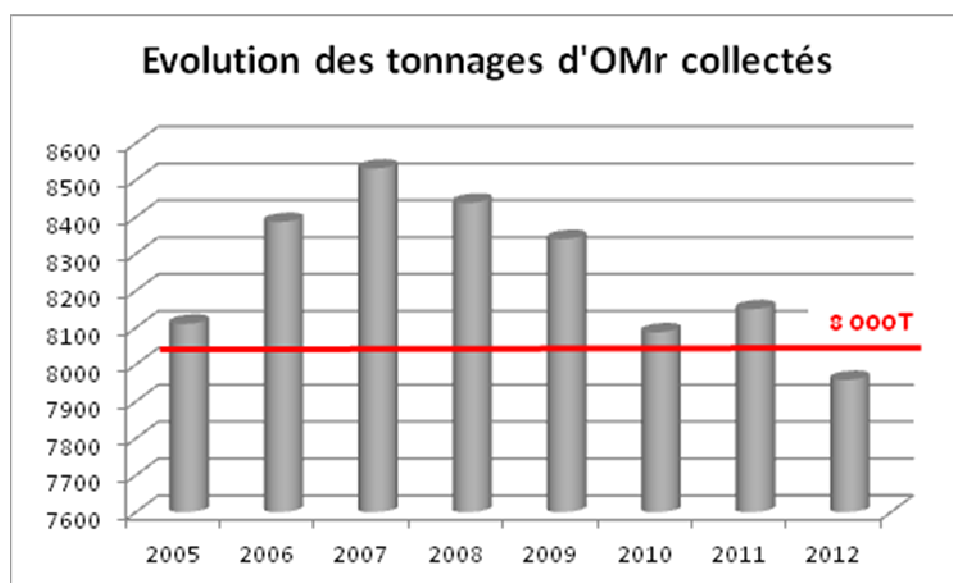


**La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées et traitées en 2012 est de 7958.66 Tonnes soit 201.08 Kg/ hab/an.**

<i>Flux</i>	Tonnages 2012	Ratios 2012 (kg/hab)	Tonnages 2011	Ratios 2011 (kg/hab)	Moyenne Départementale* (kg/hab)
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	<b>7958,66</b>	<b>201,08</b>	<b>8150,48</b>	<b>204,38</b>	<b>228</b>

\* Année de référence 2011

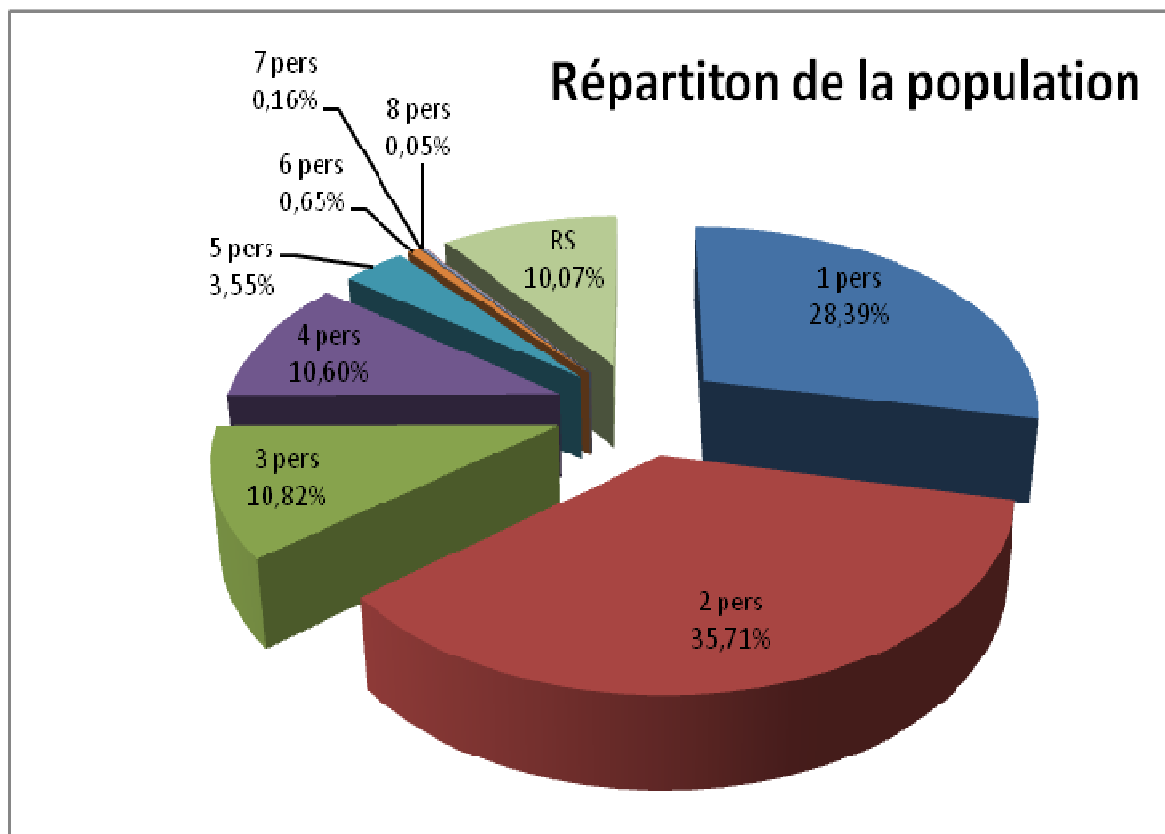
Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté en 2012 est passé en dessous de la barre des 8 000T. Cela représente une diminution de 2,35% par rapport à 2011 et -1,6% sur le ratio.



## La population du SIREN du Louhannais :

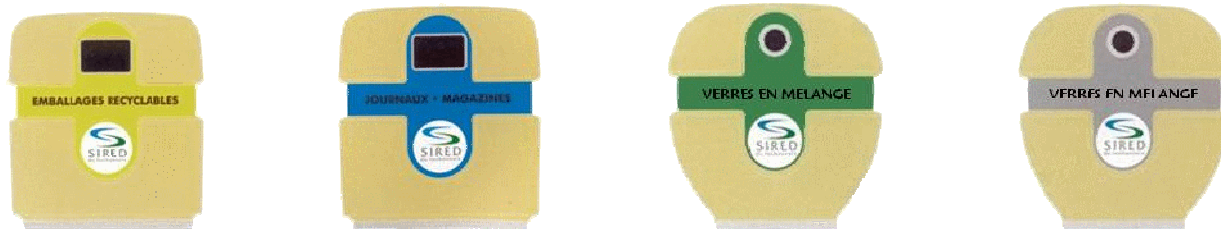
FOYER	collecte 1 fois par semaine OMr	collecte 1 fois par semaine OMr +1 tous les 15j pour les emballages	collecte 2 fois par semaine OMr +1 tous les 15j pour les emballages	
	Les communes du SIVOM exceptées Branges, Cuiseaux, Cuisery, Louhans- Chateaufort et Sornay	Les communes de Branges, Cuiseaux, Cuisery, Louhans- Chateaufort et Sornay	Zone 3 de Louhans et Z1 de Cuisery	
1 pers	3031	2033	336	5400
2 pers	4328	2360	105	6793
3 pers	1387	614	58	2059
4 pers	1400	599	17	2016
5 pers	493	173	9	675
6 pers	87	37	0	124
7 pers	17	13	0	30
8 pers	7	3	0	10
RS	1659	253	4	1916
<b>TOTAL</b>	<b>12409</b>	<b>6086</b>	<b>529</b>	<b>19024</b>
<i>Population</i>	<b>26 269</b>	<b>12471</b>	<b>839</b>	<b>39579</b>
	66,37%	31,51%	2,12%	

professionnels	975	787	1762
----------------	-----	-----	------



## 2. La collecte sélective

Le SIRED a mis en place à partir d'Octobre 1999, 80 points d'apport volontaire dans les communes. Chaque point est composé de 4 conteneurs au minimum.



La collecte est effectuée en régie par un camion-grue, ces déchets transitent par le quai de transfert puis sont acheminés vers un centre de tri en vue de leur revalorisation.

Le tri, conditionnement et revalorisation des déchets issus de la collecte sélective sont effectués par une entreprise privée dans le cadre d'un marché de prestations de services.

Pour augmenter la quantité d'emballages recyclables collectée, le SIRED du Louhannais a mis en place à partir du 1<sup>er</sup> mars 2003 la collecte sélective en porte à porte. Les habitants des communes de Cuiseaux, Cuisery, Branges, Sornay, Louhans-Chateaurenaud ont été équipés de sacs jaunes translucides collectés tous les quinze jours à domicile.

Pour ces 5 communes, des sacs jaunes sont distribués chaque année, accompagnés d'un calendrier de collecte.

Dans ces sacs jaunes sont collectés les emballages recyclables suivants : les bouteilles et flacons en plastique, les cartonnettes, les briques alimentaires ainsi que les emballages métalliques.

La collecte est réalisée par un camion-benne, l'équipe est formée d'un chauffeur et d'un rippeur.

- Louhans et Chateaurenaud sont collectées le mardi une semaine sur deux.
- Cuisery et Cuiseaux sont collectées le mercredi une semaine sur deux.
- Branges et Sornay, le jeudi une semaine sur deux.

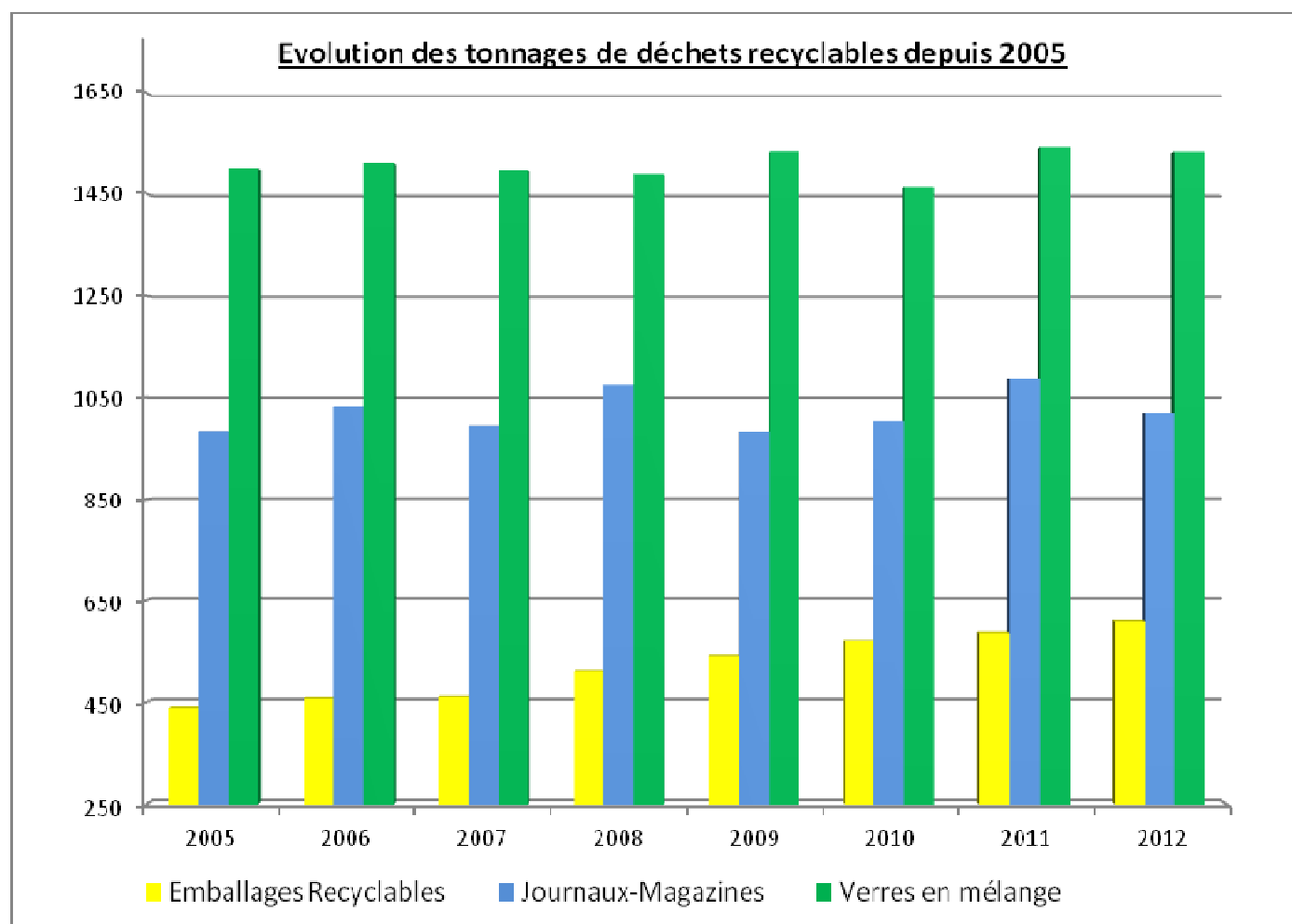
Matériau	Collecte en PAP	Collecte en PAV	Habitants desservis
Emballages	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	13 310 en PAP+ PAV et 39 579 en PAV
Papiers-Journaux-Magazines		<input checked="" type="checkbox"/>	39 579
Verres		<input checked="" type="checkbox"/>	39 579

PAV : Point d'Apport Volontaire

PAP : Porte à Porte

## A - Evolution des tonnages collectés entre 2005 et 2012

	Emballages Recyclables	Journaux- Magazines	Verres en mélange	TOTAUX
2005	439,22	982,44	1499,82	2921,48
2006	457,14	1033,2	1511,1	3001,44
2007	460,24	993,1	1497,24	2950,58
2008	512,24	1074,02	1490,08	3076,34
2009	541,08	981,4	1533,18	3055,66
2010	572,08	1002,53	1464,62	3039,23
2011	588,48	1086,58	1541,32	3216,38
2012	610,5	1021,32	1532,6	3164,42
Evolution 2005/2012	39,00%	3,96%	2,19%	8,32%
Evolution 2011/2012	3,74%	-6,01%	-0,57%	-1,62%



Voici sur 8 ans l'évolution des tonnages de déchets recyclables collectés. Depuis 2005, la répartition des déchets recyclables a évolué.

En 2005, les emballages représentaient 15%, les papiers, journaux magazines 34% et les verres 51%.

En 2012, les emballages représentaient 18%, les papiers, journaux magazines 33% et les verres 49%. **C'est-à-dire que les quantités d'emballages collectées ont augmenté de 39%, celles des papiers de 3.96% et celles des verres de 2.19% entre 2005 et 2012.**

## B - Bilan des ratios d'emballages recyclables, de journaux, de verres(en Kg/habitant/an)

	Porte à porte			Apport Volontaire			Total		
	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab desservi	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab desservi	Total collecté en tonnes	Population totale desservie	Quantités collectées en kg/hab desservi
<b>Emballages</b>	161,61	13 309	12,14	339,39	26 269	12,92	500,99	39 579	12,66
Journaux et magazines				1021,32	39 579	25,80	1 021,32	39 579	25,80
Verre				1532,6	39 579	38,72	1 532,60	39 579	38,72
<b>Refus de tri emballages</b>	35,32	13 309	2,65	74,18	26 269	2,82	109,51	39 579	2,77
<b>TOTAL</b>	<b>196,94</b>	<b>13 309</b>	<b>14,8</b>	<b>2967,49</b>		<b>80,27</b>	<b>3164,42</b>	<b>39 879</b>	<b>79,95</b>

Refus de tri des emballages : 19,05% (pour rappel 21,52% en 2011)

- En moyenne, refus de tri des emballages en PAP : 13,60 % sur 32,26% des tonnages d'emballages collectés.
- En moyenne, refus de tri des emballages en PAV : 24,49 % sur 67,74% des tonnages d'emballages collectés.

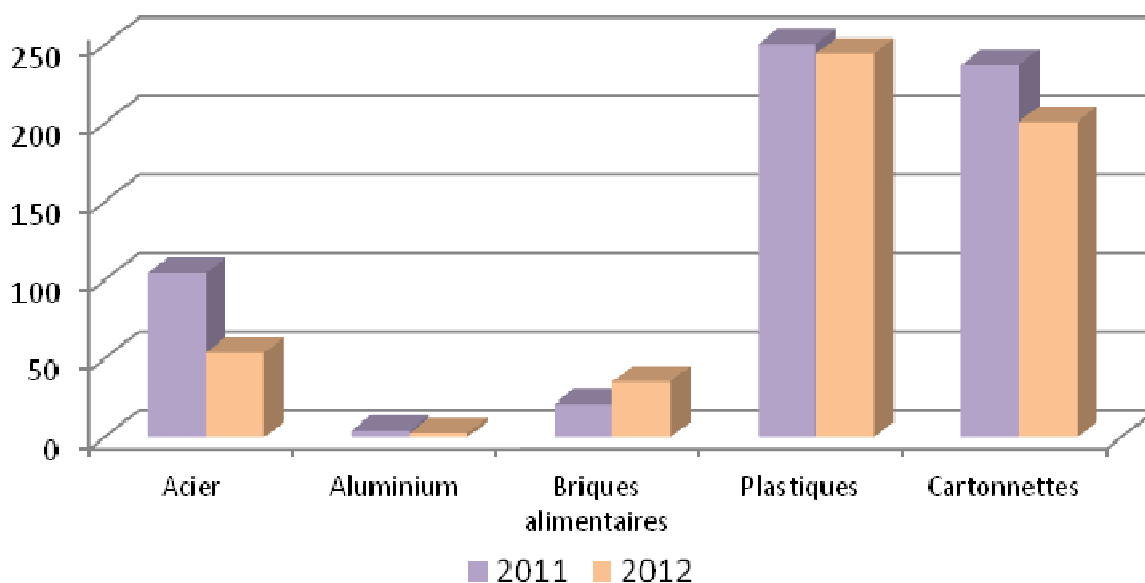
**Il y a plus d'emballages collectés et la qualité est meilleure.**

Mais attention les quantités collectées ne sont pas les quantités recyclées.  
Quantités collectées = quantités recyclées + refus

### Evolution des matériaux recyclés

Matériaux	Quantités en tonnes 2012	Quantités en tonnes 2011	Evolution des tonnages
Acier	53,86	104,56	<b>-48,5%</b>
Aluminium	2,66	4,20	<b>-36,5%</b>
Briques alimentaires	35,45	21,41	65,6%
Plastiques	244,29	250,45	<b>-2,5%</b>
Cartonnettes	201,04	237,31	<b>-15,3%</b>
Refus emballages	109,51	107,48	1,9%
Verres	1532,68	1541,32	<b>-0,6%</b>
Journaux Magazines	1021,32	1086,58	<b>-6,0%</b>

### Evolution des matières recyclées entre 2011 et 2012



Matériaux triés	Repreneurs désignés par le contrat Eco-Emballages
Emballages Recyclables : -Bouteilles et flacons plastique (PET/PEHD) -Acier -Aluminium -Briques alimentaires -Cartonnettes (EMR)	« Valorplast » à Puteaux (92)  « Arcelor Packaging International » à Paris (75) « Affimet » à Compiègne (60) « AVP » à Turckhiem (68) « Les Papeterie du Doubs » à NOVILLARS (25)
Journaux-Magazines	« Norske Skog Golbey SA » à Golbey (88)

### C - Bilan des soutiens financiers issus de la collecte sélective des emballages recyclables

Avec le barème E, les aides d'Eco-Emballages dépendent des quantités collectées.

Matériaux	tonnes collectées en 2012	tonnes soutenues en 2012	performance (Kg/hab/an)	SOUTIENS MATIERE par Eco Emballages			
				soutien unitaire (€)	soutiens de base	soutiens de performance recyclage	soutien total
Plastique	244,29	244,29	6,50	596 €	145 599,22 €	55 764,50 €	201 363,72 €
Acier	53,86	53,86	1,43	62 €	3 339,01 €	1 278,84 €	4 617,85 €
Aluminium	2,66	2,66	0,07	278 €	740,31 €	283,54 €	1 023,85 €
Briques alimentaires	35,45	35,45	0,94	234 €	8 294,60 €	3 176,83 €	11 471,43 €
Cartonnettes+ cartons déchèteries	548,74	433,31	11,53	202 €	87 528,82 €	33 523,54 €	121 052,36 €
Verres	1532,68	1532,68	40,79	4,40 €	6 743,79 €	2 582,87 €	9 326,66 €
total	2417,68	2302,25	61,28	<b>1 376,40 €</b>	252 245,76 €	96 610,12 €	348 855,88 €
Tarif à l'adaptation et à l'amélioration locale					36 674,01 €	14 046,15 €	50 720,16 €
<b>Total HT</b>					<b>288 919,77 €</b>	<b>110 656,27 €</b>	<b>399 576,04 €</b>



**Autres soutiens :**

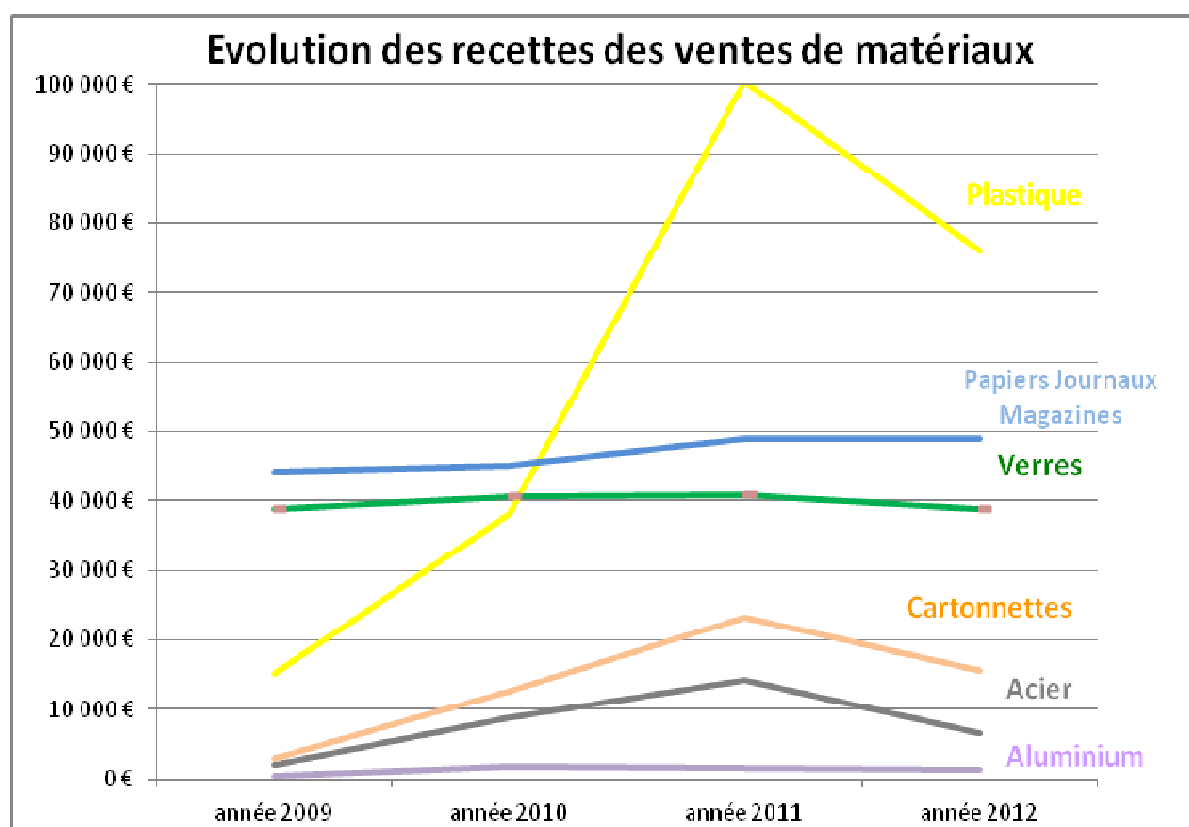
Soutien à l'action de sensibilisation	19 247,96 €	7 371,97 €	26 619,93 €
Soutien autres valorisation	7 514,20 €		7 514,20 €

<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>2 417,68 €</b>	<b>2 302,25 €</b>	<b>61,28 €</b>	<b>315 681,93 €</b>	<b>118 028,24 €</b>	<b>433 710,17 €</b>
---------------------	-------------------	-------------------	----------------	---------------------	---------------------	---------------------

*Rappel en 2011 nous avons eu un soutien total de 380 309,16€*

**Recettes des matériaux vendus aux repreneurs agréés par Eco-Emballages :**

	année 2009	année 2010	année 2011	année 2012	Evolution 2011/2012
<b>Plastique</b>	15 179,82 €	38 164,31 €	100 334,99 €	76 072,05 €	<b>-24%</b>
<b>Acier</b>	2 072,10 €	8 930,48 €	14 157,17 €	6 669,75 €	<b>-53%</b>
<b>Aluminium</b>	581,65 €	1 933,58 €	1 585,75 €	1 370,03 €	<b>-14%</b>
<b>Briques alimentaires</b>	- €	- €	- €	- €	
<b>Cartonnettes</b>	2 937,79 €	12 743,21 €	23 325,08 €	15 609,06 €	<b>-33%</b>
<b>Papiers Journaux Magazines</b>	44 192,44 €	45 143,93 €	48 928,70 €	49 008,80 €	0,16%
<b>Verres en mélange</b>	38 747,62 €	40 670,46 €	40 904,92 €	38 930,07 €	<b>-5%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>103 711,41 €</b>	<b>147 585,97 €</b>	<b>229 236,62 €</b>	<b>187 659,77 €</b>	<b>-18%</b>



Les ventes avaient bien augmenté en 2011 Une chute s'est produit en 2012.Elle est due à la diminution des quantités collectés ainsi qu'à la diminution des prix d'achat.

### 3. Les déchèteries

Le SIRED a mis en place 6 déchèteries à LOUHANS, CUISEAUX, CUISERY (depuis Juillet 1995) et LE FAY, ST-ANDRE-EN-BRESSE, MENETREUIL (depuis Octobre 1999).

Les déchèteries sont destinées à recevoir les déchets des ménages autres que les ordures ménagères, soit : les cartons, ferrailles, encombrants, huiles de vidange, huile de friture, batteries, piles, déchets ménagers spéciaux (DMS), gravats, déchets verts, déchets d'équipements électriques et électroniques, l'amiante en petites quantités.



DÉCHETS VERTS



TOUT-VENANT



MÉTAUX



CARTONS



GRAVATS / INERTES



TEXTILES



HUILES DE VIDANGE



HUILES DE FRITURE

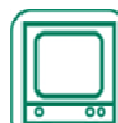
#### Déchets d'Elements Electriques et Electroniques (DEEE)



RÉFRIGÉRATEURS  
CONGÉLATEURS



GROS  
ÉLECTROMÉNAGER



ÉCRANS



PETITS APPAREILS  
MÉNAGERS



BATTERIES



DÉCHETS DANGEREUX  
DES MÉNAGES



LAMPES



PILES  
ET ACCUMULATEURS

Elles sont également ouvertes aux artisans et commerçants sous certaines conditions. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005, une facturation est appliquée, pour les professionnels, au-delà du 2<sup>ème</sup> m<sup>3</sup> et jusqu'à 5 m<sup>3</sup> par apport hebdomadaire quelle que soit la déchetterie utilisée.

Les déchets apportés sont facturés au tarif de 10 €/m<sup>3</sup>. Les usagers professionnels doivent se faire connaître du gardien et signer le bon de prise en charge mentionnant le volume et la nature des déchets à facturer.

Les professionnels extérieurs au SIRED, ayant un chantier sur le secteur, seront facturés à partir du premier apport au tarif de 25 €/m<sup>3</sup>.

Les déchèteries sont la propriété du SIVOM mais leur exploitation est confiée à plusieurs entreprises, dans le cadre d'un marché de prestations de service.

PRESTATIONS	ENTREPRISES
Gardiennage	Bourgogne Déchets Services Ruffey les Beaune (21)
Evacuation et transport des déchets verts	
Evacuation et transport des Déchets Non recyclables (Tout venant)	
Evacuation et transport des cartons	
Evacuation et transport de la ferraille	Bresse Récup' Louhans (71)
Evacuation et transport du bois traité	
PRESTATIONS	ENTREPRISES
Evacuation et transport des Déchets Ménagers Spéciaux	Triadis services Beaufort (39)
Evacuation et transport des batteries	
Evacuation et transport des déchets d'amiante	
Transport des gravats au lieu de traitement	Marmont Louhans (71)

Horaires d'ouvertures des déchèteries :

LOUHANS - Montée de Saint-Claude - 03 85 75 03 40

Hiver (du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars)		
	Matin	Après-Midi
<b>Lundi</b>		14h00-17h00
<b>Mardi</b>	9h00-12h00	14h00-17h00
<b>Mercredi</b>	9h00-12h00	14h00-17h00
<b>Jeudi</b>	9h00-12h00	14h00-17h00
<b>Vendredi</b>	9h00-12h00	14h00-17h00
<b>Samedi</b>	9h00-12h00	14h00-17h00

Eté (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 septembre)		
	Matin	Après-Midi
<b>Lundi</b>		14h00-18h00
<b>Mardi</b>	9h00-12h00	14h00-18h00
<b>Mercredi</b>	9h00-12h00	14h00-18h00
<b>Jeudi</b>	9h00-12h00	14h00-18h00
<b>Vendredi</b>	9h00-12h00	14h00-18h00
<b>Samedi</b>	9h00-12h00	14h00-18h00

CUISEAUX - Route de Dommartin - 03 85 72 53 73

CUISERY - Z.I. Route de Tournus - 03 85 32 30 39

LE FAY - Route de Savigny en Revermont - "Les Guenots" - 03 85 74 19 36

Hiver (du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars)		
	Matin	Après-Midi
<b>Lundi</b>		14h00-17h00
<b>Mardi</b>		
<b>Mercredi</b>		14h00-17h00
<b>Jeudi</b>		
<b>Vendredi</b>		14h00-17h00
<b>Samedi</b>	9h00-12h00	14h00-17h00

Eté (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 septembre)		
	Matin	Après-Midi
<b>Lundi</b>		14h00-18h00
<b>Mardi</b>		
<b>Mercredi</b>		14h00-18h00
<b>Jeudi</b>		
<b>Vendredi</b>		14h00-18h00
<b>Samedi</b>	9h00-12h00	14h00-18h00

MENETREUIL - Route de la Chapelle-Thècle - "Varamagnien" - 03 85 74 28 37

SAINT ANDRE EN BRESSE - Le Bourg - "Thien" - 03 85 76 58 15

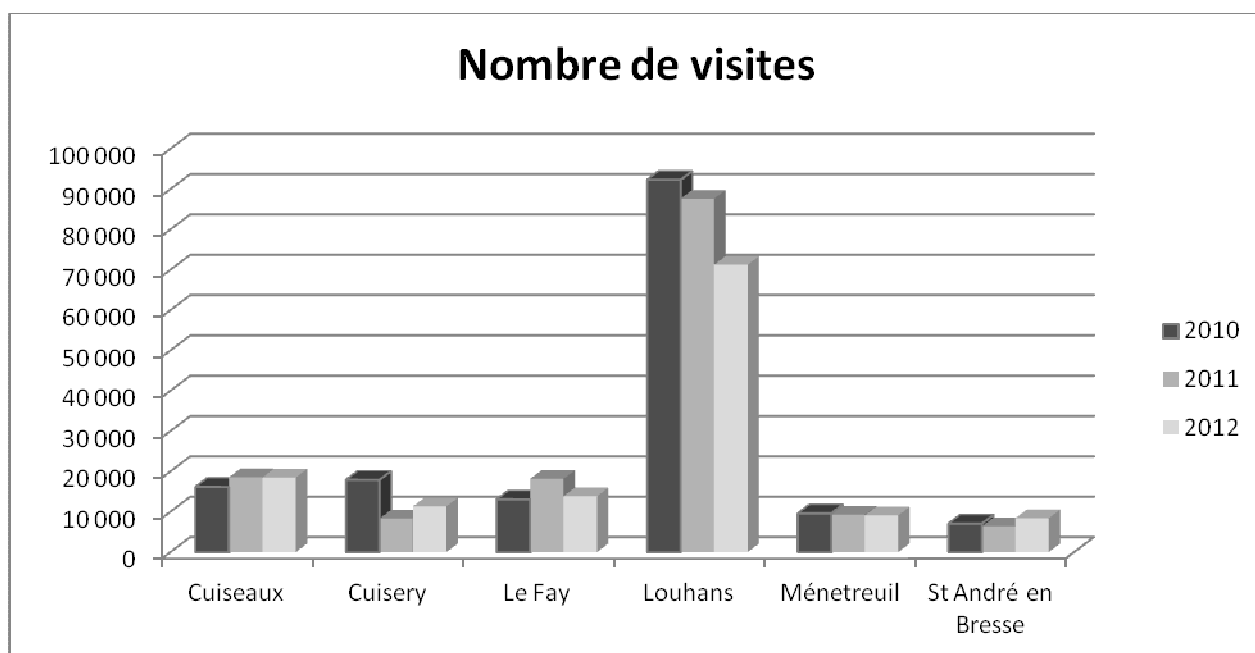
Hiver (du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-17h00
Mardi		
Mercredi		14h00-17h00
Jeudi		
Vendredi		
Samedi	9h00-12h00	14h00-17h00

Eté (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 septembre)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-18h00
Mardi		
Mercredi		14h00-18h00
Jeudi		
Vendredi		
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00

### Nombre de visiteurs :

déchetteries	Nbre de visites			Evolution
	2010	2011	2012	
Cuseaux	16 165	18 545	18 516	-0,16%
Cuisery	17 908	8 313	11 356	36,61%
Le Fay	13 067	18 165	13 860	-23,70%
Louhans	92 337	87 650	71 260	-18,70%
Ménetreuil	9 614	9 265	9 088	-1,91%
St André en Bresse	7 066	6 389	8 418	31,76%
<b>TOTAL</b>	<b>156 157</b>	<b>148 327</b>	<b>132 498</b>	<b>-10,67%</b>

Le chiffre des fréquentations de Cuisery en 2011 était très approximatif donc l'augmentation de 36,61% a une valeur limitée. Le nombre global de visite à quand même diminué de plus de 10%.



## BILAN D'EXPLOITATION DES 6 DECHETERIES :

Catégories de déchets	2010	2011	2012	Evolution 2011/2012		Répartition 2011	Répartition 2012
Cartons	327,8	355,14	348,45	-1,88%	↘	3,55%	3,55%
Ferrailles	659,92	673,24	548,92	-18,47%	↘↘	6,73%	5,60%
D N R	2052,96	2142,34	2123,18	-0,89%	↘	21,42%	21,66%
DEEE	325,95	350,115	343,95	-1,76%	↘	3,50%	3,51%
Déchets verts	3204,62	3267,5	3360,22	2,84%	↗	32,68%	34,28%
Gravats	1647,60	1878,96	1701,06	-9,47%	↘	18,79%	17,35%
Bois	931,96	1132,82	1183,08	4,44%	↗	11,33%	12,07%
Vêtements/ chaussures	51,896	54,554	52,269	-4,19%	↘	0,55%	0,53%
D D M	85,15	91,736	83,808	-8,64%	↘	0,92%	0,85%
Batteries	2,46	1,727	2,233	29,30%	↗↗	0,02%	0,02%
Huile alimentaire	1,32	2,872	2,947	2,61%	↗	0,03%	0,03%
Huiles de vidange	9	12,78	13,136	2,79%	↗	0,13%	0,13%
Piles	4,85	5,01	5,142	2,63%	↗	0,05%	0,05%
Lampes à économies d'énergie	1,173	0,874	0,944	8,01%	↗	0,01%	0,01%
Fibro-ciment Amiante	34,23	29,937	33,3	11,23%	↗	0,30%	0,34%
<b>TOTAL</b>	<b>9340,89</b>	<b>9999,61</b>	<b>9802,64</b>	<b>-1,97%</b>	↘		

DNR : Déchets Non Recyclables

DEEE : Déchets d'Eléments Electriques et Electroniques

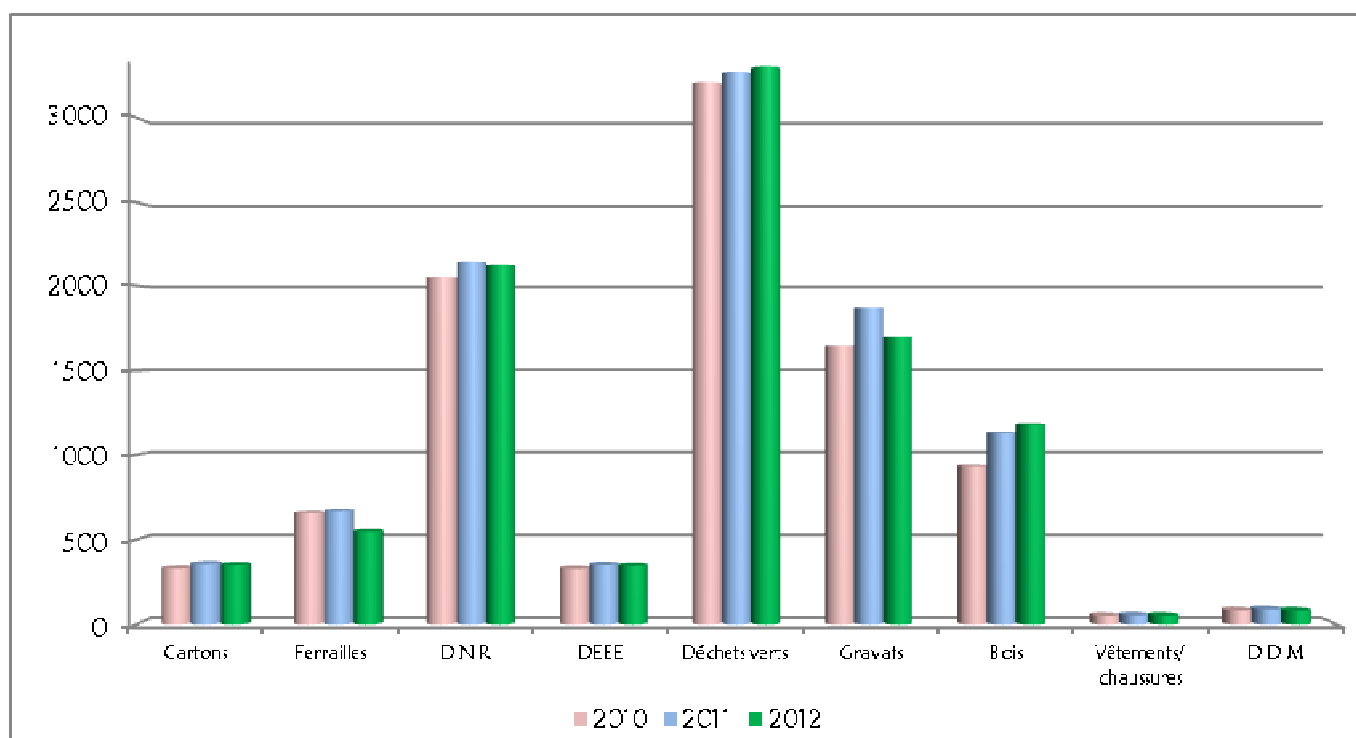
DDM : Déchets Dangereux des Ménages

Une légère baisse sur les quantités collectées en déchèteries pour cette année 2012.

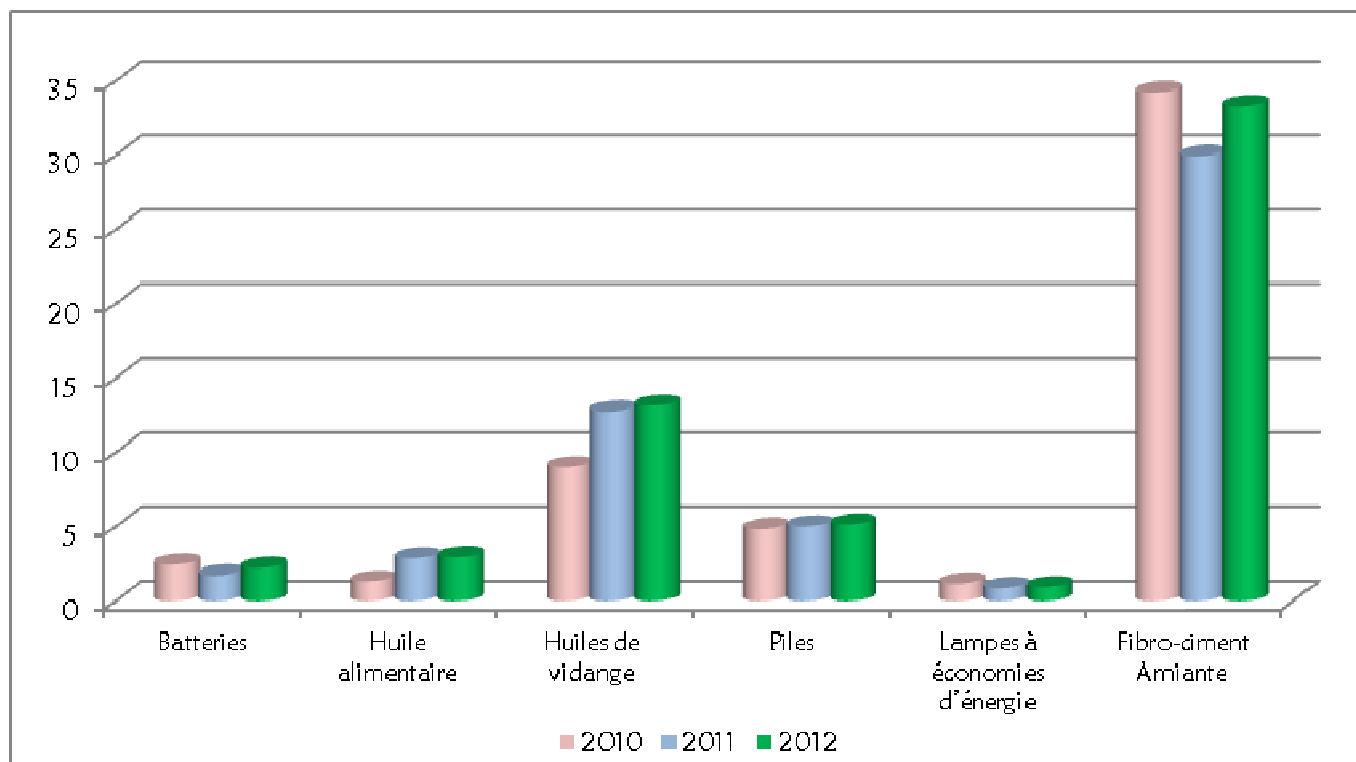
La plus importante diminution vient des ferrailles, ce qui est dommage car il s'agit d'une matière revendable.

Les batteries augmentent de plus de 29%, toutefois les quantités sont minimales sur l'ensemble des déchets collectés.

## TONNAGES 2011 2012



## Déchets dangereux





**Coûts :**

Catégories de déchets	Tonnage 2012	Coûts d'évacuation + traitement	Rachat
Cartons	348,45	36 027,76 €	31 943,41 €
Ferrailles	548,92	0,00 €	74 885,00 €
D N R	2123,18	84 153,54 €	
DEEE	343,95	0,00 €	
Déchets verts	3360,22	156 455,04 €	
Gravats	1701,06	11 805,92 €	
Bois	1183,08	84 174,48 €	
Vêtements/ chaussures	52,269	0,00 €	
D D M	83,808	72 957,33 €	
Batteries	2,233	62,67 €	513,59 €
Huile alimentaire	2,947	0,00 €	
Huiles de vidange	13,136	0,00 €	
Piles	5,142	0,00 €	
Lampes à économies d'énergie	0,944	0,00 €	
Fibro-ciment Amiante	33,3	9 473,01 €	
<b>TOTAL</b>	<b>9802,64</b>	<b>455 109,75 €</b>	<b>107 342,00 €</b>
			<b>23,59%</b>

Les coûts d'évacuation et de traitement ont diminué de 0,5% entre 2011 et 2012, de plus avec le nouveau contrat d'élimination des déchets en déchèteries, les rachats ont augmenté de 214%. Ce qui permet de diminuer de quasiment 18% les coûts d'élimination (évacuations + traitements – rachats) des déchets collectés en déchèteries

Après Louhans en 2008, Cuisery en 2009, Cuiseaux en 2010, et Le Fay en 2011 c'est à la déchèterie de Ménetreuil d'être rénovée en 2012, pour un coût de 166 703,80€ HT.

## 4. Le traitement des déchets ménagers

	<u>MATERIAUX</u>	<u>TRAITEMENT</u>
	Ordures ménagères résiduelles (collecte non sélective)	Elles sont enfouies au centre de stockage des déchets ultimes du SMET Nord Est 71 situé à Chagny
DECHETS RECYCLABLES	Emballages Recyclables : Bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, cartonnets et briques alimentaires	Ils sont triés par matière au centre de tri de BOURGOGNE RECYCLAGE situé à Ruffey les Beaune, puis sont transportés vers les usines de recyclage dans le cadre de la garantie de reprise d'Eco-Emballages
	Papiers, Journaux Magazines	Ils sont triés au centre de tri de BOURGOGNE RECYCLAGE situé à Beaune, puis sont transportés vers les usines de recyclage
	Les verres	Un léger tri des erreurs est fait puis ils sont évacués vers l'usine de recyclage Saint Gobain à Chalon sur Saône
DECHETERIES	Déchets verts	Ils sont transférés des 6 déchèteries vers la plate-forme de compostage d'Allériot par la société BDS
	Gravats	Ils sont transférés des 6 déchèteries vers un site de concassage d'une entreprise privée à Branges par le SIRED lui-même
	Cartons	Ils sont collectés par l'entreprise BDS de Louhans et transporté à la paeterie Norske skog à Golbey (88)
	Ferraille	Elle est transférée des 6 déchèteries vers le site de Bresse Récup' pour être retriée puis livrée aux établissements Desplat à Chalon sur Saône qui les conditionnent et remis aux broyeur, fonderie, affineur
	Déchets Non Recyclables	Ils sont transférés des 6 déchèteries au centre de stockage des déchets ultimes du SMET Nord Est 71 situé à Chagny par la société BDS
	Bois	Il est transféré des 6 déchèteries vers Vert energie 39 à Ruffey sur Seille, par Bresse récup' pour être transformé en plaquette pour chaufferie
	Textiles	Collecte par l'entreprise Relais de Crissey
	Déchets d'Eléments Electriques et Electroniques (DEEE)	Collecte sur les 6 déchèteries par la société Derichbourg puis dirigés vers les usines de recyclage selon le type (Gros Electroménagers Froid, Gros Electroménagers hors Froid, Ecrans et Petits Appareils en mélange)
	Huile végétale	Collecte sur les 6 déchèteries par la société Triadis
	Huiles minérales	Collecte sur les 6 déchèteries par la Sevia Veolia et traitement par l'entreprise S H R U U de Brazey en plaine
	Lampes à économie d'énergie	Collecte sur les 6 déchèteries avec regroupement au SIVOM du Louhannais puis dirigées vers le recycleur
	Batteries	Collecte sur les 6 déchèteries par la société Triadis et traitement chez Tredi à Salaize sur Sanne
	Piles	Collecte sur les 6 déchèteries par EPUR et traitement par l'entreprise COREPILE à Paris
Peintures, solvants	Collecte sur les 6 déchèteries par la société Triadis et traitement chez Tredi à Salaize sur Sanne	

\*Société BDS= Bourgogne Déchets Services à Beaune

# TRI DES DECHETS PAR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS

DECHETS VEGETAUX, ENCOMBRANTS,  
CARTONS, DECHETS TOXIQUES...



**ORDURES MENAGERES RESIDUELLES:**  
restes de repas, emballages en plastique autre  
que bouteilles, épluchures...



Collecte hebdomadaire par le SIREDD

Les déchets sont collectés  
séparément puis traités par  
nature

**DECHETS RECYCLABLES:**

Bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, cartonnettes, briques alimentaires, papiers, journaux magazines, verre de couleur et verre blanc



Collecte des sacs jaunes en portes à portes sur 6 communes par le SIREDD



Collecte des conteneurs des PAV par le SIREDD

Compactage des Emballages Recyclables (sacs et conteneur jaunes) sur le quai de transfert à Branges



Compactage des OMR sur le quai de transfert à Branges



Tri sur le centre de tri



Enfouissement des OMR sur le site de Chagny



Recyclage

## 5. La communication :

### Les interventions scolaires :

Encore cette année, de nombreuses écoles ont été vues lors des animations scolaires proposées par la chargée de communication et de prévention, Francine GUILLEMIN. Ses animations sont basées sur des jeux relatifs aux déchets et s'adaptent à chaque classe de la maternelle au lycée.

- 1 classe maternelle Branges, 4 classes de Montpont en Bresse, 2 à l'école de La Chapelle Thècle, 2 classes de maternelle à Sornay, 5 classes à Bruailles, 3 classes à l'école de Rancy, 3 classes à l'école de Branges, 8 classes à l'école de Louhans
- Lycée 2 interventions de 2h sur le tri et les déchets en général  
2 interventions de 1h sur le tri et les déchets en général

👉 1265 élèves vus en 2012

### D'autres interventions :

- Intervention lors de l'assemblée générale du crédit agricole pour présenter l'élimination des déchets et leur réduction
- Formation sur le tri des déchets au centre hospitalier de la Basse Maconnière

## 6. La Prévention et la réduction des déchets :

Le SIVOM du Louhannais a signé en décembre 2009, un programme de prévention et de réduction des déchets avec l'ADEME et le Conseil Général de Saône et Loire.

L'année 2012 a permis de lancer de nombreuses actions, toujours basées sur les 14 « fiches actions ».

Ces 14 « fiches action » sont à classer dans 5 thématiques:

N de la Fiche action	Action	Planning prévisionnel					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014
➤ <b><i>la sensibilisation des publics à la prévention des déchets</i></b>							
1	Adapter les outils et supports de communication existants						
13	Créer de nouveaux outils de communication						
➤ <b><i>les actions éco-exemplaires de la collectivité</i></b>							
2	Le SIVOM du Louhannais : un modèle !						
➤ <b><i>les actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse)</i></b>							
3	Développer le compostage domestique chez les particuliers						
4	Développer le compostage chez les gros producteurs de déchets fermentescibles						
5	Développer le STOP PUB						

➤ <b>les actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...)</b>												
6	Diminuer les déchets de papiers dans les activités tertiaires											
7	Développer les pratiques d'achats générant moins de déchets											
8	Réduire le gaspillage alimentaire											
9	Développer les éco-manifestations											
10	Développer le réemploi											
14	Opération Elus témoins											

➤ <b>les actions de prévention quantitative et qualitatives des déchets des professionnels</b>												
11	Actions « produits moins nocifs »											
12	Actions « Moins de déchets sous les Arcades »											

**LES ACTIONS COMMENCEES :**

- **Fiche 1** : Adapter les outils et supports de communication existants

▲ Articles dans les journaux communaux



▲ Articles dans le journal du tri



▲ Mise à jour du site internet [www.sivom-louhannais.com](http://www.sivom-louhannais.com)

- **Fiche 13** : Créer de nouveaux outils de communication

▲ Enregistrements des 43 chroniques Radio Bresse diffusées tout au long de l'année



▲ De nombreux articles dans les journaux locaux.





▲ 2 passages à la télévision :



- 1 émission « Naturbis » enregistrée dans les locaux de France 3 Bourgogne.
- 1 émission « Ca manque pas d'air » en novembre 2012 pour la semaine de réduction des déchets



• **Fiche 2 : Le SIVOM du Louhannais : un modèle !**

▲ Information sur la prévention auprès de tous les employés.

• **Fiche 3 : Développer le compostage domestique chez les particuliers**

▲ Suivi des particuliers.

• **Fiche 4 : Développer le compostage chez les gros producteurs de déchets fermentescibles**

▲ Mise en place et accompagnement de 2 gros projets de compostage :

- Le collège de Cuisery (400 repas/jours)

Intervention d'une heure avec toutes les classes du collège de Cuisery pour présenter le projet de compostage au collège

- Le centre hospitalier de la Basse Maconnière (1000 repas/jours).

• **Fiche 8 : Réduire le gaspillage alimentaire**

▲ Ateliers « Cuisiner ses restes » avec la Grange Rouge sur le thème des pâtes et celui de la courge.

**Apprendre à cuisiner les restes**



**Une Grange Rouge, c'est un lieu où les recettes riches et variées de nos cuisines se retrouvent dans les livres de cuisine de la Grange Rouge. Ils sont disponibles en vente à la boutique, au tarif de 10€ par livre. Ils sont disponibles en vente à la boutique, au tarif de 10€ par livre.**

Franchine Guillemet a arrêté, samedi matin, à la Grange Rouge, en atelier « Cuisiner avec vos restes », autour des pâtes, que l'on a préparé du mal à doser et dont on ne sait que faire ensuite.

Cette journée, organisée en partenariat avec le SIVOM du Louhannais, visait à proposer aux habitants de plus de 100 ans, que leur devise est devenue à midi avec une salade, et un dessert pour le moins surprenant, des pâtes au chorizo, et une poire, histoire de prouver que les pâtes peuvent être aussi délicieuses que les autres.

Cette journée, organisée en partenariat avec le SIVOM du Louhannais, visait à proposer aux habitants de plus de 100 ans, que leur devise est devenue à midi avec une salade, et un dessert pour le moins surprenant, des pâtes au chorizo, et une poire, histoire de prouver que les pâtes peuvent être aussi délicieuses que les autres.

les livres, en y ajoutant un côté ludique, le tout dans l'esprit de l'éco-citoyenneté. À l'issue de cet atelier, Franchine a remis à chacun des participants son dernier coup de cœur, le livre Mes recettes maison pour économiser les restes, d'Anne Coubeche, publiée aux éditions Christine Bonneton.

- Atelier tri compostage à la Grange Rouge



- Participation avec le centre d'animation social de Cuisery, le Centre Eden à « Cuisery fait son tri : vide grenier vide jardin ! », le 12 mai 2012.

Stand sur la réduction des déchets et le compostage avec un lien aux jardins partagés

- 1 Intervention à la maison de convalescence « La Varennes » à Varennes Saint Sauveur sur les déchets et le gaspillage alimentaire.

• **Fiche 10: Développer le réemploi**

▲ Réunions de travail tout au long de l'année pour la création de la recyclerie SIRTOM Chagny- SIVOM Bresse Nord- SIVOM du Louhannais.



• **Fiche 14: Opération élus-témoins**

**Comment cela s'est déroulé ?**

- 9 élus courageux
- Engagement des élus sur 3 mois
- 1 période sans geste : pesée des déchets (état zéro) : Durée : 1 mois
- 4 gestes de prévention au choix parmi une liste de 10 gestes
- 1 période avec gestes : pesée des déchets et évaluation de l'impact des gestes Durée : 2 mois minimum
- 

**Bilan de l'opération Élus témoins au Sivom du Louhannais**

Le Sivom du Louhannais a réuni les participants de l'opération Élus témoins pour dresser le bilan. Neuf élus se sont engagés, sur une période de trois mois, divisée en trois phases : une période d'observation d'un mois avec les pratiques habituelles, la mise en place de 10 gestes de prévention, et une période d'action de deux mois. Les gestes mis en place étaient



Les élus se sont impliqués avec leurs familles, petits et grands enfants. Photo E. M. (CLP)

choisis parmi une liste. Ceux qui ont été choisis par la majorité des élus sont : indiquer le stop pub sur la boîte aux

lettres, limiter les impressions, et boire de l'eau du robinet. Les constats réalisés ont permis de démontrer que le tri et quelques bons réflexes permettraient de réduire les déchets produits de 125 kg par habitant et par an, en sachant que les résultats réalisés par le Sivom au niveau du tri sont nettement supérieurs aux moyennes nationales et départementa-

les. À titre d'exemple, les ordures ménagères résiduelles passent de 299 kg par an et par habitant au niveau national, à 57,54 kg chez les élus témoins, la collecte des emballages recyclables de 13 kg à 18,28 kg et celle du verre de 30 kg à 31,65 kg. L'expérience menée grâce à la motivation des élus témoins s'avère des plus concluantes.

ÉLISABETH MONNOT (CLP)

**RECAPITULATIF :**

	Tonnages 2012	Ratios 2012 (Kg/hab/an)	Tonnages 2011	Ratios 2011 (Kg/hab/an)
Ordures ménagères Résiduelles	7958,66	201,08	8150,48	204,38
Emballages Recyclables	610,50	15,42	588,48	14,76
Journaux Magazines	1021,32	25,80	1086,58	27,25
Verre en mélange	1532,60	38,72	1541,32	38,65
Déchèteries	9802,64	247,67	9989,05	250,48
<b>TOTAL</b>	<b>20925,72</b>	<b>528,71</b>	21355,91	535,52

Population 2012 : 39 579 hab

Population 2011 : 39 879 hab

**IV – LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Le calcul de la redevance se fait comme suit :

Pour les particuliers, elle est calculée en fonction du service rendu prenant en compte trois paramètres :

- la composition du foyer
- la nature de la collecte
- la fréquence de la collecte

Le prorata temporis est calculé à partir du début du mois suivant la réalisation de l'évènement modifiant la composition du foyer. Toutes réclamations transmises avant le 31 décembre de l'année en cours sont prises en compte.

La tarification est articulée autour d'un tarif de base (foyer de 2 personnes). Le tarif est décomposé en une partie fixe et une partie variable dépendante du nombre de personne au foyer. Il est fixé à 117,51 € HT pour cette année 2012.

Pour les socioprofessionnels, c'est un forfait par activité professionnelle. De plus, le nombre de salariés est pris en compte pour la facturation des artisans, commerçants, banques et assurances.

Les socioprofessionnels peuvent bénéficier d'un coefficient minoré sur présentation d'un justificatif d'élimination de leurs DIS (Déchets Industriels Spéciaux). Une exonération est possible si le justificatif prend en compte la globalité de leurs déchets.

Depuis 2009, le paiement de la redevance se fait en une fois. L'utilisateur peut choisir le paiement par prélèvement automatique en 3 fois au 15 avril, 15 juillet et 15 septembre de chaque année ou le paiement par TIP en une fois.

Il est également possible de payer sa redevance par internet sur le site : [www.sivom-louhannais.com](http://www.sivom-louhannais.com)

## V – INDICATEURS FINANCIERS

Le compte administratif 2012 fait ressortir un montant global des dépenses de fonctionnement de 3 711 581€ et un montant global des recettes de 4 404 988€ HT. Soit un résultat positif pour l'année 2012 de 693 407€.

Le montant global des dépenses d'investissement est de 514 274€ et celui des recettes d'investissement de 567 660€ en 2012 avec aucun reste à réaliser. Le résultat d'investissement global est de 53 386€

Le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères perçu en 2012 : 2 942 129,81€

- Montant de la prestation rémunérée à BOURGOGNE DECHETS SERVICES pour l'exploitation et l'entretien des déchèteries, dans le cadre du marché de prestations de services : 517 795,45€ HT.

- Montant de la prestation rémunérée à BOURGOGNE RECYCLAGE pour le tri et conditionnement des emballages et journaux magazines : 265 508,81€ HT

- Montant de la prestation rémunérée au SMET Nord Est 71 pour l'enfouissement des ordures ménagères : 736 051,82€ HT

### ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

En cours : 1 120 035,99€

Annuité : 162 280,60€ soit : Capital : 129 262,66€ et Intérêts : 33 017,94€

### Coûts de la collecte et du traitement des déchets :

Ci-dessous la répartition des coûts par types de déchets

OMR	Coût Habitant 2011	Coût Habitant 2012	
Collecte OMr	23,97	23,49	
transfert OMr	3,58	2,29	
Traitement	13,80	15,99	
Prévention/com	0,02	0,21	
<b>Total</b>	<b>41,37</b>	<b>41,98</b>	<b>1,49%</b>

Emballages recyclables	Coût Habitant 2011	Coût Habitant 2012	
Précollecte	0,44	0,74	
Collecte	4,42	4,83	
transfert	0,83	0,71	
Traitement	- 3,73	-11,11	
recettes			
Prévention/com	0,01	0,06	
<b>Total</b>	<b>1,97</b>	<b>-4,77</b>	<b>-342,99%</b>

Verres en mélange	Coût Habitant 2011	Coût Habitant 2012	
Précollecte	0,33	0,35	
Collecte PAV	1,33	1,44	
transfert PAV	0,70	0,62	
Traitement	-1,42	-1,37	
Recettes			
Prévention/com	0,00	0,01	
<b>Total</b>	<b>0,94</b>	<b>1,05</b>	<b>11,70%</b>

Déchèterie	Coût Habitant 2011	Coût Habitant 2012	
Collecte	9,26	10,69	
Traitement Déchets Non Dangereux	14,26	15,85	
Traitement Déchets Dangereux	1,29	-1,16	
Prévention/com	0,01	0,13	
<b>Total</b>	<b>24,82</b>	<b>25,50</b>	<b>2,73%</b>

Papiers, journaux magazines	Coût Habitant 2011	Coût Habitant 2012	
Précollecte	0,18	0,19	
Collecte PAV	0,67	0,68	
transfert PAV	0,00	0,00	
Traitement	-0,36	-0,45	
Recettes			
Prévention/com	0,00	0,01	
<b>Total</b>	<b>0,48</b>	<b>0,43</b>	<b>-11,17%</b>

DASRI	Coût Habitant 2011	Coût Habitant 2012	
<b>Total</b>	<b>0,15</b>	<b>0,24</b>	<b>60,00%</b>

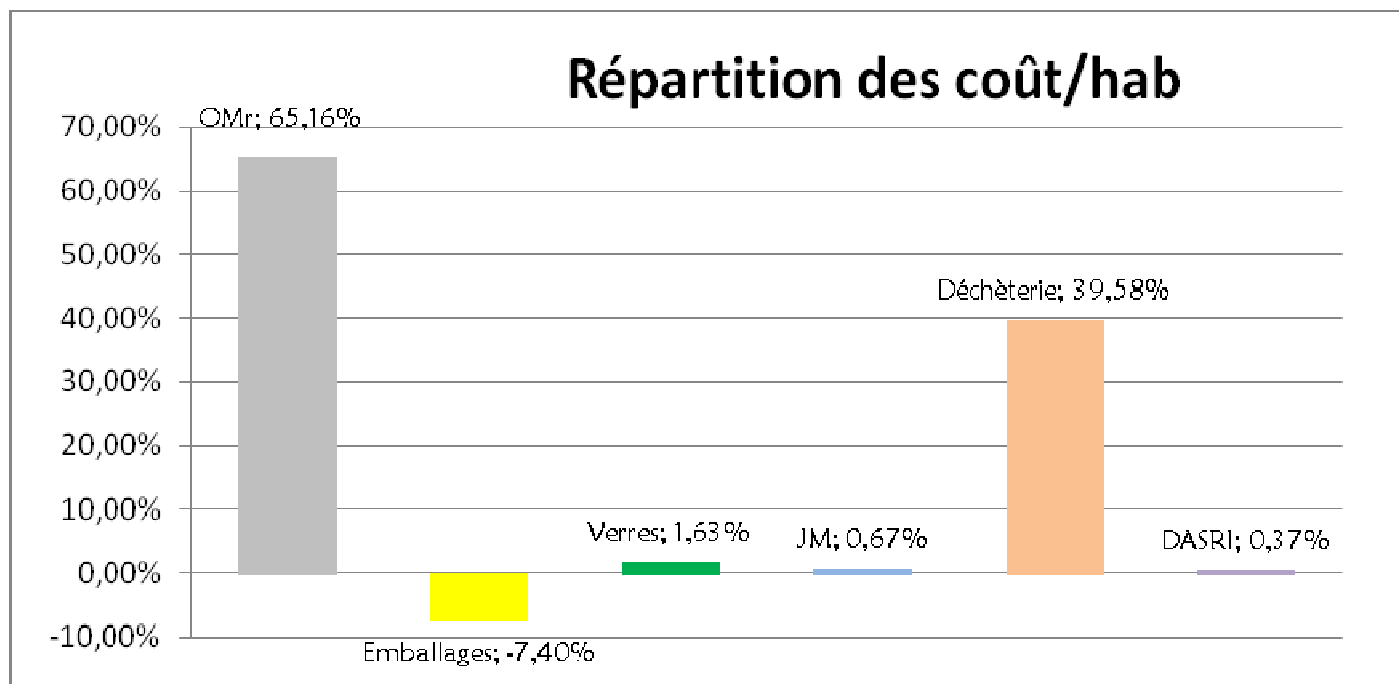
**Coût total par habitant 64,43**

Pour rappel, il était de 69,73€ en 2011

### Que compte-t-on ?

- Dans les différentes « *précollectes* » (Emballages recyclables, Verres et Papiers journaux) sont comptés les coûts d'achats des conteneurs
- Dans les différentes « *collectes* » (OMr, Emballages recyclables, Verres, Papiers journaux et déchèterie) sont comptés les coûts de personnels, de camions...
- Dans les différents « *transferts* » (OMr, Emballages recyclables, Verres et Papiers journaux) sont comptés les coûts de personnels, de camions...
- Dans les différents « *traitements* » (OMr, Emballages recyclables, Verres, Papiers journaux et déchèterie) sont comptés les coûts d'enfouissement pour les OMr, de tri pour les emballages et les papiers journaux magazines
- Dans les différentes « *recettes* » (Emballages recyclables, Verres, Papiers journaux et déchèterie) sont comptés les rachats des différentes matières. Plastiques, cartonnets, aluminium et acier pour les emballages recyclables, verres et papiers journaux magazines. Pour les déchèteries, le carton, la ferraille et les batteries, ainsi que les soutiens des éco-organismes. Les recettes en déchèterie ont fortement diminuées à cause d'une aide de l'Agence de l'eau sur les déchets dangereux qui ne nous est plus reversée.
- Prévention/com correspond aux coûts de personnel et des actions misent en place pour la communication et la réduction des déchets diminué des soutiens de l'ADEME et du Conseil Général.

## Répartition des coûts par type de déchets :

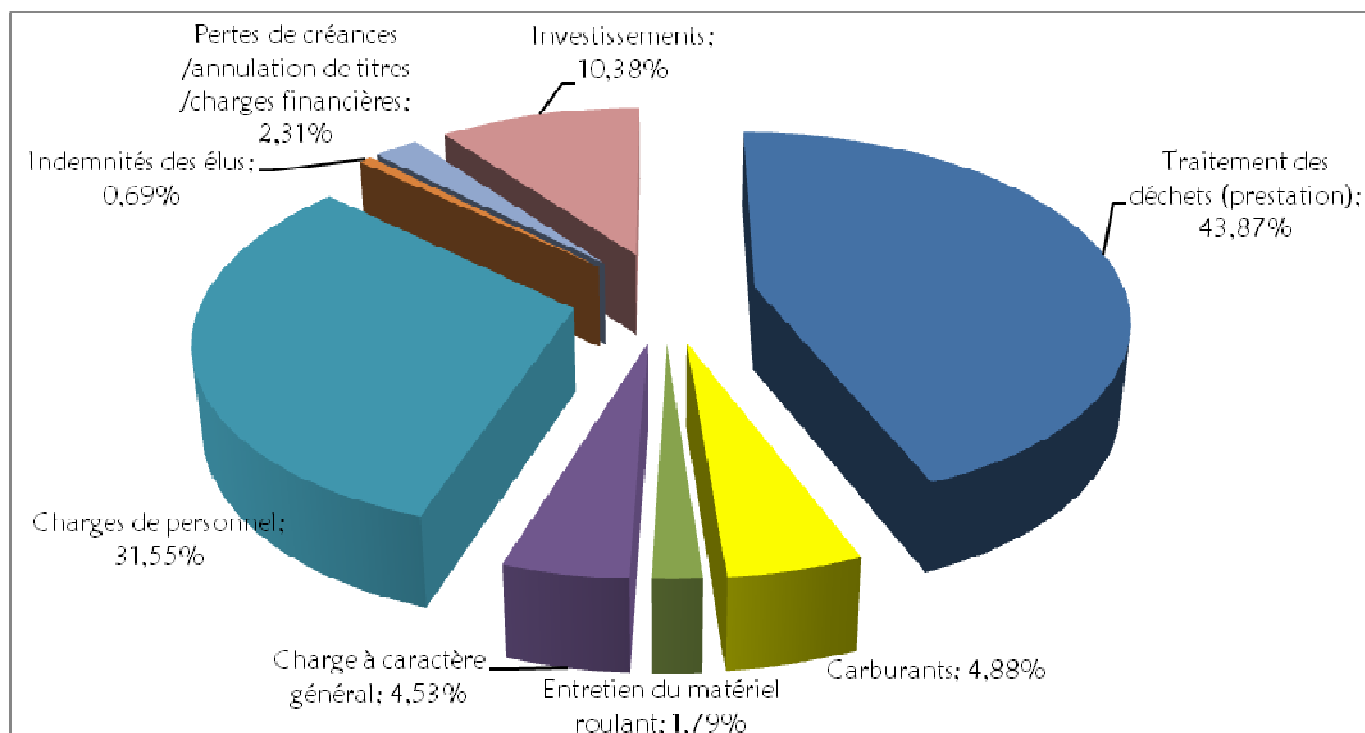


Le coût à l'habitant a diminué de 7,78% entre 2011 et 2012.

Ce qui coûte le plus cher est la collecte des OMr. En effet avec les autres matières, il y a des recettes qui sont reversées, mais pas avec les ordures ménagères résiduelles. Les plastiques, cartonnettes, aluminium et acier pour les emballages recyclables, les verres et les papiers journaux magazines sont rachetés, ce qui vient se réinjecter dans le budget. De même pour le carton, la ferraille et les batteries dans les déchèteries.

## COMMENT EST EMPLOYE VOTRE ARGENT :

	2011	2012	place
Traitement des déchets (prestation)	41,19%	43,87%	1
Carburants	4,68%	4,88%	4
Entretien du matériel roulant	2,02%	1,79%	7
Charge à caractère général	5,59%	4,53%	5
Charges de personnel	31,59%	31,55%	2
Indemnités des élus	0,76%	0,69%	8
Pertes de créances /annulation de titres /charges financières	2,35%	2,31%	6
Investissements	11,83%	10,38%	3



**SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
(SPANC)**

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement non collectif (Exercice 2012)**

**Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**SOMMAIRE**

- 1) Caractérisation technique du service :
  - 1.1) Organisation administrative du service
  - 1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)
  - 1.3) Mode de gestion du service
  - 1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)
  - 1.5) Activité du service en 2012
  - 1.6) Bilan des diagnostics effectués de 2007 à 2012
  - 1.7) Bilan des vidanges effectuées de 2009 à 2012.
  - 1.8) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)
- 2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service :
  - 2.1) Fixation des tarifs en vigueur
  - 2.2) Recettes d'exploitation
- 3) Indicateurs de performance :
- 4) Financement des investissements :
  - 4.1) Etat de la dette
  - 4.2) le Budget :

**Indicateurs applicables en assainissement non collectif  
à fournir dans le cadre du SISPEA**

**Indicateurs descriptifs :**

**D301.0** : évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif

**D302.0** : indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

**Indicateurs de performance :**

**P301.3** : taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

**1) Caractérisation technique du service :**

**1.1) Organisation administrative du service**

La collectivité territoriale regroupe les 45 communes suivantes :

L'Abergement de Cuisery, Bantanges, Beaurepaire en Bresse, Branges, Brienne, Bruailles, Champagnat, La Chapelle Naude, La Chapelle Thècle, Condal, Cuiseaux, Cuisery, Dommartin Les Cuiseaux, Le Fay, Flacey en Bresse, La Frette, Frontenaud, Le Genête, Huilly sur Seille, Joudes, Jovençon, Loisy, Louhans- Chateaurenaud, Ménetreuil, Le Miroir, Montagny Près



Louhans, Montcony, Montpont en Bresse, Montret, Ormes, Rancy, Ratte, Sagy, Saillenard, Saint André en Bresse, Sainte Croix en Bresse, Saint Martin du Mont, Saint-Usuge, Saint Vincent en Bresse, Savigny en Revermont, Savigny sur Seille, Simandre, Sornay, Varennes Saint Sauveur, Vincelles.

Ces 45 communes ont transféré leur compétence assainissement non collectif au SPANC.

## 1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Nombre d'habitants desservis : environ 23 000 habitants.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif : environ 11 000 installations.

COMMUNES	Total site
BANTANGES	282
BEAUREPAIRE EN BRESSE	176
BRANGES	360
BRIENNE	217
BRUAILLES	303
CHAMPAGNAT	58
CONDAL	172
CUISEAUX	119
CUISERY	76
DOMMARTIN LES CUISEAUX	227
FLACEY EN BRESSE	200
FRONTENAUD	251
HUILLY SUR SEILLE	195
JOUDES	47
JOUVENCON	234
L'ABERGEMENT DE CUISERY	351
LA CHAPELLE NAUDE	155
LA CHAPELLE THECLE	304
LA FRETTE	135
LA GENETE	165
LE FAY	304
LE MIROIR	193
LOISY	311

COMMUNES	Total site
LOUHANS	291
MENETREUIL	221
MONTAGNY PRES LOUHANS	228
MONTCONY	155
MONTPONT EN BRESSE	419
MONTRET	243
ORMES	284
RANCY	128
RATENELLE	3
RATTE	202
SAGY	533
SAILLENARD	261
SAINT ANDRE EN BRESSE	36
SAINTE CROIX	261
SAINT MARTIN DU MONT	59
SAINT USUGE	518
SAINT VINCENT EN BRESSE	177
SAVIGNY EN REVERMONT	345
SAVIGNY SUR SEILLE	209
SIMANDRE	477
SORNAY	548
VARENNES SAINT SAUVEUR	344
VINCELLES	210
<b>TOTAL</b>	<b>10 987</b>

## 1.3) Mode de gestion du service

La mission de contrôle est assurée totalement en régie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le service est composé d'une secrétaire et de 3 techniciens (2,75 équivalent temps plein) et 1 agent administratif (0,85 équivalent temps plein).

## 1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

- **Le contrôle des installations existantes :**

Cette mission a été confiée à un prestataire de service, la SAUR, de 2007 à 2010, puis a été achevée par les agents du SPANC au 31 décembre 2012.

Le diagnostic consiste en un état des lieux et un recensement des installations d'assainissement non collectif.

- **Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées**

Cette mission est assurée en régie depuis la création du service. Lorsque des travaux de mise en place d'un assainissement (neuf ou réhabilitation) sont entrepris, le propriétaire déclare son projet au SPANC. Ce dernier effectue un contrôle de conception avant le début des travaux pour validation de projet (implantation du dispositif, dimensionnement, adaptation au terrain...) puis un contrôle de bonne exécution lorsque les travaux sont achevés (avant le remblaiement).

- **Le contrôle dans le cadre d'une vente**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, dans le cadre d'une vente, le propriétaire doit fournir un rapport du SPANC daté de moins de 3 ans. En cas de non-conformité de l'installation c'est l'acquéreur qui est chargé de la mise en conformité dans un délai de 1 an.

- **La vidange des fosses**

Depuis septembre 2009, le SPANC propose aux usagers la vidange de leur ouvrage d'assainissement non collectif par un professionnel agréé à tarifs préférentiels.

### 1.5) Activité du service en 2012

Prestation		2012	Cumul 2007-2012
Contrôle des installations	Contrôle de conception installation neuve ou réhabilitée.	129	1462
	Contrôle de conception des installations réhabilitées après le diagnostic.	85	
	Contrôle de bonne exécution sur installation neuve	98	1254
	Contrôle de bonne exécution sur installation réhabilitée	71	
	Diagnostic des installations existantes	438	9908
	Contrôle de bon fonctionnement	181	347
Nombre de vidange effectuée		415	1318
Traitement des matières de vidanges (en nombre et m <sup>3</sup> traités)		569.65 m <sup>3</sup>	1919.25 m <sup>3</sup>

### 1.6) Bilan des diagnostics effectués de 2007 à 2012.

Les avis émis pour les diagnostics sont les suivants :

**Avis défavorable** : 31,2 % (non-conforme et présentant un problème de pollution ou sanitaire)

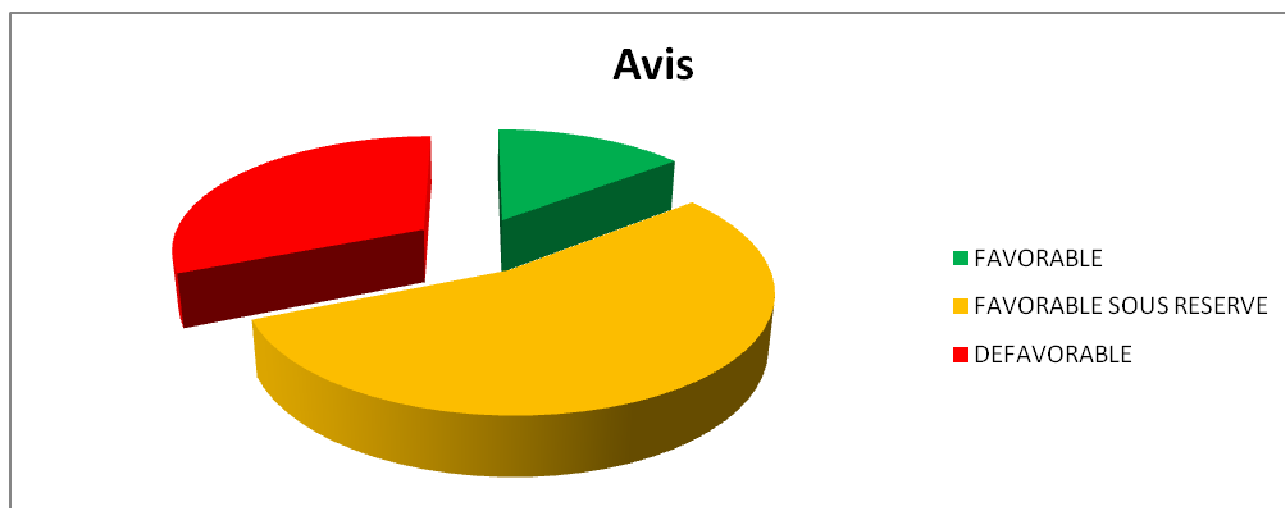
**Avis favorable sous réserves** : 54,4 % (non-conforme mais ne présentant pas de problème de pollution ou de salubrité)

**Avis favorable** : 14,4 % (conforme)

Environ 3 % des installations contrôlées ne disposent d'aucun dispositif d'assainissement et rejettent directement les eaux usées au fossé.

Au total 121 particuliers ont refusés le contrôle diagnostic. Une pénalité correspondante à la majoration de 100% de la redevance a été adressée à ces derniers.

Avis favorables	Avis favorables sous réserves	Avis défavorables
1424	5376	3087



### 1.7) Bilan des vidanges effectuées depuis 2009.

2009	157
2010	367
2011	376
2012	415

On observe une augmentation de plus de 10% du nombre de vidange en 2012 par rapport 2011. Cette augmentation peu s'expliquée par la campagne de communication menée dans la presse et radio locale.

## 1.8) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	non	20	0
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	oui	30	30
	Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	oui	10	10
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	non	10	0
<b>TOTAL</b>			<b>140</b>	<b>90</b>

Nombre de communes ayant un zonage terminé (approuvé par délibération après enquête publique) : information non connue pour une grande partie des communes.

## 2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service :

### 2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet (préciser le tarif fixé)	HT
04/10/2006	Contrôle de conception d'installation neuve	113.74 €
10/05/2007 et 02/07/2009	Contrôle de conception d'installation réhabilitée	41.70 €
04/10/2006	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	66.35 €

13/12/2006 Et du 17/02/2011	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	72.04 €
02/07/2009	Entretien (vidange et autre)	(voir tableau)
18/12/2008	Majoration refus de visite	144.08 €

Le tarif de 44 € TTC est appliqué pour une réhabilitation suite au diagnostic, correspondant à 120 € -76 € afin d'encourager les usagers à réaliser les travaux.

Le service est assujéti à la TVA à 7 % et 19.6 %.

Les tarifs de vidange pour l'année 2012 sont reportés ci-après :

Prestation commandée Tarifs valables pour commande avant le 31/12/2013	Prix en € TTC (TVA : 7 %)* Logement de plus de 2 ans		Prix en € TTC (TVA :19,6%)* Autre cas	
	Prestation programmée	Prestation urgente	Prestation programmée	Prestation urgente
Intervention sur une installation d'un volume inférieur ou égal à 2 000 litres / Y compris, le cas échéant, bac dégraisseur et poste de relevage.	99,00 ☐	230,00 ☐	110,65 ☐	257,08 ☐
Intervention sur une installation d'un volume compris entre 2000 et 5 000 litres / Y compris, le cas échéant, bac dégraisseur et poste de relevage.	112,00 ☐	255,00 ☐	125,19 ☐	285,03 ☐
Par m3 supplémentaire au-delà de 5 000 litres	17,00 ☐	17,00 ☐	19,00 ☐	19,00 ☐
Vidanges et nettoyage d'un bac dégraisseur seul tous volumes (Hors professionnels)	82,00 ☐	82,00 ☐	91,66 ☐	91,66 ☐
Débouchage canalisations diverses dans le cadre d'un déplacement pour une intervention d'entretien sur une fosse et/ou bac dégraisseur - Tarification horaire (à compter du début de l'intervention de débouchage chez l'usager)	99,00 ☐ par heure (toute heure commencée est due)	99,00 ☐ par heure (toute heure commencée est due)	110,65 ☐ par heure (toute heure commencée est due)	110,65 ☐ par heure (toute heure commencée est due)
Dégagement d'un regard de visite non accessible	82,00 ☐	82,00 ☐	91,66 ☐	91,66 ☐
Déplacement sans intervention	50,00 ☐	50,00 ☐	55,89 ☐	55,89 ☐

## 2.2) Recettes d'exploitation

### Montant des recettes des contrôles

	2012 HT
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	14 672.46 €
Contrôle de conception suite à un diagnostic	3544.5 €
Contrôle de bonne exécution	11 213.15 €
Diagnostic de l'existant	31553.52 €
Contrôle de bon fonctionnement	13039.24 €

Régularisation contrôle : refus de visite (montant de 152 €)	<b>9221.12 €</b>
Entretien (vidange et autre)	<b>46 499.72€</b>
<b>TOTAL</b> des recettes liées à la facturation des abonnés	<b>129 743.71 €* </b>

\*ce montant ne correspond pas à celui figurant dans la comptabilité car il y a un décalage de règlement, c'est-à-dire que les contrôles effectués en décembre de l'année N sont facturés en janvier de l'année N+1.

### **3) Indicateurs de performance :**

#### **Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)**

Nombre d'installations contrôlées lors du diagnostic jugées conformes (favorable ou favorable avec réserves) ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée (lors d'un contrôle réalisation) par le service à la fin de l'année considérée (du 1 <sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2012)	7953
Nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service (contrôle diagnostic + contrôle réalisation)	10 866
Taux de conformité [ %]	73.2 %

La Grille d'évaluation pour définir la non-conformité qui présente un risque pour la salubrité et/ou l'environnement a été définie à partir de la grille de l'Agence de l'Eau RMC et de notre expérience de terrain.

### **4) Financement des investissements :**

#### **4.1) Etat de la dette**

L'état de la dette au 31 décembre 2012 ne fait apparaître aucun emprunt en cours.

#### **4.2) le Budget :**

Le compte administratif 2012 fait ressortir un montant global des dépenses de fonctionnement de 281 422,84€ HT pour un montant de recettes de 301 096.83 (dont 151 556.10 € HT d'excédant reporté de 2011) soit un résultat annuel positif 19 673,99€ HT.

Le montant global des dépenses d'investissement en 2012 s'élève à 8 529,23€ HT pour un montant de recettes de 20 210,30€ HT soit un résultat positif de 11 681.07€ HT.

## CONCLUSION :

### SIRED :

Les chiffres à retenir, de l'année 2012 au service « déchets » du SIVOM :

	2012	2011	Evolution par rapport à 2011	
Ordures ménagères résiduelles (en tonnes)	7 958,66	8 150,48	-2,35%	☺ car les quantités diminuent (les usagers produisent moins de déchets)
Emballages recyclables (en tonnes)	610,5	588,48	3,74%	☺ car les usagers trient plus d'emballages recyclables ☹ car il y a plus de déchets
Journaux magazines (en tonnes)	1 021,32	1 086,58	-6,01%	☺ car les quantités diminuent (les usagers produisent moins de déchets)
Verres (en tonnes)	1 532,60	1541,32	-0,57%	☺ car les quantités diminuent (les usagers produisent moins de déchets)
Pourcentage d'erreurs de tri (en tonnes)	19,05	21,52	-11,48%	☺ car les quantités diminuent (les usagers produisent moins de déchets)
Déchèteries (en tonnes)	9 802,64	9 989,05	-1,87%	☺ car les quantités diminuent (les usagers produisent moins de déchets)
Nombre de visiteurs	132 498	148 327	-10,67%	☺ car les visites diminuent (les usagers jettent moins de déchets)
Rachats matière (collecte sélective et déchèterie)	295 001,76 €	263 383,17 €	12,00%	☺ car les rachats ont augmentés
Soutiens d'Eco-emballages	433 710,17 €	380 309,16 €	14,04%	☺ car les rachats ont augmentés
Prix de base de la redevance	117,51 €	111,47 €	5,42%	☹ une petite augmentation
Coût global de collecte et de traitement (par hab)	64,43 €	69,73 €	-7,60%	☺ la collecte coute moins chère

A ces nombreuses diminutions, une large communication est faite pour le programme de prévention et de réduction des déchets. Beaucoup d'articles dans les journaux locaux, des chroniques radiophoniques pour informer les usagers sur le compostage et la réduction des déchets en général.

### SPANC :

Les contrôles diagnostics ont été achevés au 31 Décembre 2012. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 les contrôles périodiques de bon fonctionnement ont débutés avec les habitations pour lesquelles un avis défavorable était émis en 2007.

En 2012, le SPANC a effectué 1002 contrôles dont 200 contrôles réalisés dans le cadre d'une vente soit près de 20 % de l'activité du service.

Le volume de matière vidangée dans le cadre de la compétence entretien est en augmentation en effet une large communication à été effectué auprès des journaux locaux mais aussi en radio et toujours sur le terrain par les techniciens et les élus des communes.